

Décision

Générale

colonial

Décision n° 224/ SG/FIN accordant un secours à la veuve d'un ex-agent du port

n° 224/ SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
16 février 1968

Numéro JO
n° 5 du 10/03/1968

Date du numéro
10 mars 1968

TEXTE INTÉGRAL

Un secours de cent mille francs Djibouti (100.000 FD.) est accordé à la veuve de M. Mohamed Arras Houmed, ex-agent du port. Ce secours est payable en une seule fois sur bon de caisse et imputable sur le budget annexe du port (exercice 1968. chap. 8 art. 3, § 7).